



Centre Hospitalier Saint-Amand-Montrond
EHPAD Le Champ Nadot

LIVRET D'ACCUEIL

Accueil de jour « La Source »



Bienvenue à l'Accueil de jour « La Source »

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Accueil de jour « La Source », rattaché à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) le Champ Nadot, dépendant du Centre Hospitalier de Saint-Amand-Montrond.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du C.A.S.F.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour découvrir l'établissement.

SOMMAIRE

1. L'Accueil de jour : définition et missions

2. Les personnes accueillies au sein de l'Accueil de jour

- a. Qui peut être accueilli au sein de l'Accueil de jour ?
- b. L'admission
- c. La poursuite de l'accueil

3. Les locaux de l'Accueil de jour

4. Le personnel de l'Accueil de jour

- a. Composition de l'équipe
- b. Le rôle des professionnels

5. L'organisation et le fonctionnement de l'Accueil de jour

- a. Les horaires
- b. Les modalités d'accompagnement
- c. Le déroulement d'une « journée-type »
- d. Les activités proposées
- e. Le lien avec la famille
- f. Les repas
- g. Le transport
- h. Les soins et la surveillance médicale
- i. Le coût du séjour

1. L'Accueil de jour : définition et missions

L'Accueil de jour consiste à recevoir, pour une ou plusieurs journées par semaine, au sein de locaux identifiés, des personnes âgées de plus de 60 ans, vivant à domicile, souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Il s'inscrit pleinement dans une politique de soutien à domicile.

Les objectifs sont :

pour l'utilisateur :

- Permettre une poursuite de la vie à domicile dans les meilleures conditions possibles
- De préserver ou renouer des contacts sociaux
- D'entretenir ses capacités et de préserver l'autonomie le plus longtemps possible, par des activités et des ateliers thérapeutiques proposés par les professionnels de l'établissement
- Offrir une étape à mi-chemin entre le « chez-soi » et la vie en institution, permettant un temps d'adaptation à la collectivité

pour l'aidant naturel :

- Permettre aux aidants de « souffler » pendant le temps de l'accueil et d'être ensuite plus disponible pour la prise en charge à domicile dans de bonnes conditions
- De pouvoir échanger avec les professionnels de l'accueil de jour, de ne pas rester seuls avec des questions et de partager des inquiétudes
- De pouvoir échanger avec d'autres familles vivant la même situation.

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre d'un véritable accompagnement personnalisé, avec pour vocation première, le maintien à domicile le plus longtemps possible, dans le respect des choix de la personne et de son entourage.

L'Accueil de jour « La Source » peut accueillir jusqu'à 6 personnes par jour, en journée ou demi-journée.

Vous pouvez bénéficier de un à plusieurs jours d'accompagnement par semaine.

2. Les personnes accueillies à l'Accueil de jour

a. Qui est accueilli au sein de l'Accueil de jour ?



L'Accueil de jour s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à leur domicile ou dans leur famille et atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée :

- ✓ Personnes âgées souffrant de la maladie Alzheimer ou de syndromes apparentés à un stade léger ou modéré
- ✓ Personnes ayant bénéficié d'un diagnostic relativement précis posé par une évaluation gériatrique par un médecin gériatre, en lien avec le médecin traitant qui pourra se prononcer sur les objectifs attendus de la prise en charge
- ✓ Personnes ayant conservé une certaine autonomie physique et/ou psychique pour participer à certaines des activités proposées

L'Accueil de jour est destiné aux personnes résidant dans un rayon de 15 km autour de Saint-Amand-Montrond couvrant les communes suivantes :

- Saint-Amand-Montrond, Orval
- Charenton du Cher
- Arpheuilles, Meillant, Bruère-Allichamps
- Nozières, Orcenais
- Arcomps, Saint-Georges-de-Poisieux
- Drevant, Colombiers, Coust

b. L'admission

L'admission est prononcée par le Directeur de l'établissement après :

- L'avis de la Commission d'Admission ;
- Une visite de l'établissement et une visite de préadmission ;
- Le consentement de l'utilisateur ou celui de son représentant légal ;
- L'information de l'utilisateur de son droit à désigner une personne de confiance ;
- La constitution du dossier administratif et médical.

Le contrat de séjour est signé par l'utilisateur ou son représentant légal le jour de l'inscription.

Un calendrier prévisionnel d'accueil et un projet personnalisé d'accompagnement est établi avec l'équipe de l'Accueil de jour (nombre de journées, présence en journées complètes ou demi-journées).

c. La poursuite de l'accueil

La durée de l'accompagnement s'adapte à vos besoins et est poursuivie tant que l'équipe jugera que l'utilisateur en tire un bénéfice sur le plan cognitif, comportemental ou social.

Les critères de réorientation sont les suivants :

- ✓ Evolution de la maladie vers un stade sévère, nécessitant une prise en soins adaptée ;
- ✓ Complications médicales sévères ne pouvant pas être prises en charge dans le cadre d'un accueil de jour ;
- ✓ Modification de la structure familiale compromettant le maintien à domicile.

Une réunion de synthèse est organisée mensuellement en équipe pluridisciplinaire afin d'évaluer le bénéfice rendu par l'Accueil de jour.

Hormis les critères de sortie évoqués, tout usager ou son représentant légal pourra mettre fin à la prise en charge, en respectant un préavis de quinze jours.

3. Les locaux

L'Accueil de jour, rattaché à l'EHPAD du Champ Nadot, est situé rue de la Fontaine Saint-Martin à SAINT-AMAND-MONTROND.

Les locaux de l'accueil de jour, de plain-pied, permettent d'accueillir les usagers dans le respect des règles de sécurité et d'accessibilité.

La configuration des locaux se rapproche le plus possible de l'habitat ordinaire :

- une entrée ;
- un espace salon et espace d'activité ;
- un espace de repas et un coin cuisine ;
- un espace dédié au repos pouvant servir d'accueil individualisé et à certaines activités collectives ;
- des sanitaires incluant une douche ;
- un bureau polyvalent ;
- un espace extérieur sécurisé et aménagé.

4. Le personnel de l'Accueil de jour

a. L'équipe de l'Accueil de jour

L'Accueil à la journée est assuré par une équipe pluridisciplinaire dédiée :

- ✓ Une Assistante de Soins en Gériatrie (ASG)
- ✓ Une Aide Médico-Psychologique (AMP)
- ✓ Un temps de psychologue (10%)
- ✓ Un temps d'ergothérapeute (20%)

L'Assistant de Soins en Gériatrie et l'Aide Médico-Psychologique sont présents en permanence au sein de l'Accueil de jour, où ils assurent, en collaboration avec les autres intervenants, l'accompagnement des personnes tout au long de la journée.

L'Accueil de jour bénéficie également de l'intervention de personnels de l'EHPAD du Champ Nadot :

- ✓ Le médecin de l'EHPAD du Champ Nadot
- ✓ Le cadre de santé
- ✓ L'équipe d'animation de l'EHPAD pouvant intervenir ponctuellement
- ✓ Un Agent des Services Hospitaliers (ASH), chargé d'assurer l'entretien des locaux

b. Le rôle de chaque intervenant

L'Assistant de Soins en Gériatrie et l'Aide Médico-Psychologique

L'Assistant de Soins en Gériatrie et l'Aide Médico-Psychologique assurent, en collaboration avec l'ergothérapeute et le psychologue, l'accueil des usagers tout au long de la journée et la conduite des activités.

Ils proposent un accompagnement adapté des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, dans le but de maintenir leurs capacités d'autonomie et de réduire les troubles du comportement induits par la maladie.

Ils interviennent sous la responsabilité du médecin coordonnateur et du cadre de santé de l'EHPAD du Champ Nadot.

La psychologue

La psychologue intervient à l'Accueil de jour lors des entretiens de pré-accueil et si besoin afin d'assurer un rôle de soutien et d'information auprès des usagers et des familles.

L'ergothérapeute

L'ergothérapeute intervient dans l'animation de certaines activités au sein de l'Accueil de jour. Le rôle de l'ergothérapeute consiste à maintenir, à restaurer et à permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace. Il prévient ou réduit les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement.



Le médecin référent

Le médecin référent intervient dans l'admission des usagers et participe aux entretiens de pré-admission. Il participe aux réunions de synthèse mensuelles. Il n'est pas le médecin traitant des usagers de l'Accueil de jour.

Le cadre de santé

Le cadre de santé supervise le service et assure la gestion du personnel. Il intervient dans l'admission des usagers et participe aux entretiens de pré-admission.

5. L'organisation et le fonctionnement de l'Accueil de jour

a. Les horaires



L'Accueil de jour est ouvert :

- **du lundi au vendredi de 10h00 à 16h15,**
- toute l'année en dehors des jours de fermeture identifiés (congés d'été, congés d'hiver, congés de printemps, jours fériés).

Vous pouvez bénéficier de un à plusieurs jours d'accompagnement par semaine, en journée ou demi-journée.

Les usagers inscrits en demi-journée doivent respecter les horaires des demi-journées, soit :

- Matin : 10h00-13h30 comprenant le déjeuner.
- Après-midi : 11h30-16h15 comprenant le déjeuner.

b. Les modalités d'accompagnement

Après une évaluation de vos besoins, un projet personnalisé vous est proposé avec des activités adaptées, tenant compte de vos capacités, goûts et désirs.

c. Le déroulement d'une « journée type »

JOURNÉE TYPE	
9h30-10h15	Transport des usagers de leur domicile vers l'accueil de jour par un agent
10h00-10h30	Temps d'accueil dans le lieu de vie de l'unité : <ul style="list-style-type: none">- proposition café, boissons- présentation du programme de la journée
10h30-11h30	Activités thérapeutiques
11h30-11h45	Accompagnement aux soins d'hygiène (sanitaires, changes) Accueil des usagers participant aux activités de l'après-midi
11h45-12h00	Dressage de la table
12h00-13h15	Repas thérapeutique
13h15-13h30	Rangement : débarrassage de la table, petite vaisselle
13h30-14h30	Départ des usagers venus le matin Accompagnement aux soins d'hygiène (sanitaires, changes) Temps de repos
14h30-16h00	Activités thérapeutiques
16h00-16h15	Goûter Préparation au départ
16h15-17h00	Transport des usagers vers leur domicile par un agent

d. Les activités proposées



Les activités proposées sont individuelles ou collectives, réparties autour de **4 thèmes** :

<p>Activités motrices :</p> <p><i>pour un maintien ou une réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes</i></p>	<p>Ergothérapie, Cuisine, vaisselle, mise en place du couvert, jardinage, ateliers physique type atelier équilibre, peinture, dessin, tricot, crochet...</p>
<p>Activités cognitives :</p> <p><i>pour un maintien ou une réhabilitation des fonctions cognitives restantes</i></p>	<p>Ateliers mémoire, atelier lecture, jeux de société...</p>
<p>Activités sensorielles et créatives :</p> <p><i>pour une mobilisation des fonctions sensorielles</i></p>	<p>Soins esthétiques, musicothérapie, peinture, chant, musique...</p>
<p>Activités sociales :</p> <p><i>pour un maintien du lien social</i></p>	<p>Repas, Sorties achats en ville, à la bibliothèque...</p>

Le programme d'activités est élaboré par l'ergothérapeute, en lien avec le psychologue, l'équipe soignante, et le médecin coordonnateur.

Chacune de ces activités est organisée au moins une fois par semaine.

Un programme individualisé est établi par l'équipe pluridisciplinaire pour chaque usager. Les activités sont conduites en s'adaptant à votre rythme et à vos capacités.

Ces activités ont lieu au sein du lieu de vie de l'Accueil de jour. Des activités individuelles peuvent également être proposées dans la salle de repos.

Certaines activités pourront être menées en partenariat avec l'équipe d'animation de l'EHPAD : repas conviviaux, spectacles, rencontres intergénérationnelles....

e. Le lien avec la famille

Un référent familial est identifié pour chaque usager et sera la personne à prévenir en cas de besoin.

Un cahier de liaison est mis en place entre le domicile et l'Accueil de jour.

f. Les repas

Chaque journée donne lieu au service d'une collation le matin, d'un repas complet le midi, d'un goûter.

Les repas sont préparés en liaison chaude par la cuisine de l'EHPAD du Champ Nadot et servis à l'assiette par le personnel de l'Accueil de jour.

Les régimes alimentaires médicalement prescrits sont pris en compte.

Les repas sont pris avec le personnel, au sein de l'espace repas/office de l'accueil de jour.

g. Le transport

Le transport est assuré par le service et inclus dans la prestation proposée à la journée.

Le transport est assuré par un des agents affectés à l'accueil de jour, avec un véhicule de transport pour personne à mobilité réduite dont l'établissement est équipé, aux horaires suivants :

- Matin : entre 9h30 et 10h15
- Après-midi : entre 16h15 et 17h00

En cas d'accueil à la demi-journée, seul le transport du matin ou du soir pourra être assuré.

Vous conservez la possibilité d'être accompagné en véhicule privé.

h. Les soins et la surveillance médicale

Vous continuerez d'être suivi par votre médecin traitant.

Le personnel de l'accueil de jour s'assure de la prise des médicaments prescrits sur ordonnance. Les soins courants ne relèvent pas de l'équipe paramédicale de l'EHPAD.

En cas d'urgence, l'établissement se réserve le droit de faire appel aux services du médecin traitant, du SAMU ou des pompiers.

Le médecin coordonnateur de la structure fera le lien avec votre médecin traitant.

Les soins d'hygiène sont réalisés avant l'arrivée à l'accueil de jour.

En cas d'incontinence, l'utilisateur doit se munir de protections (en nombre suffisant) et d'un vêtement de rechange.

Nous vous conseillons de marquer les vêtements de rechange.

L'établissement n'assure pas le traitement du linge.

i. Le coût du séjour

Les prestations fournies par l'établissement comportent :

- ✓ Un tarif journalier afférent à l'hébergement qui recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien et d'animation non liées à l'état de dépendance du résident.
- ✓ Un tarif journalier afférent à la dépendance qui recouvre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie et correspondent aux surcoûts hôteliers directement liés à l'état de dépendance de la personne.

Le tarif journalier comprend le repas du midi et le transport aller/retour et correspond à la charge qui reste à payer par le bénéficiaire.

Sous conditions de ressources, vous pouvez bénéficier de :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) : en application de la loi n°2001-647 du 20 Juillet 2001. Elle est versée par le Conseil Départemental et dépend des ressources de l'utilisateur.
- Aides de certaines caisses de retraites et de certaines mutuelles.

Les usagers bénéficiant de l'aide sociale disposent d'une somme minimale mensuelle fixée par l'article L 132-1 et suivants du nouveau code de l'action sociale, à : soit 10 % des ressources, soit 12 % d'un minimum vieillesse.

ACCUEIL DE JOUR « LA SOURCE »

Rue de la Sologne
18200 SAINT-AMAND MONTROND CEDEX

EHPAD « LE CHAMP NADOT »

Rue de la Sologne
18200 SAINT-AMAND MONTROND CEDEX
Tel : 02.48.96.08.22
Fax : 02.48.82.18.55

CENTRE HOSPITALIER SAINT-AMAND MONTROND

44, avenue Jean-Jaurès – BP 80180
18206 SAINT-AMAND MONTROND CEDEX
Tel : 02.48.63.25.03
Fax : 02.48.63.25.00
Courriel : direction@ch-stamand.fr